

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3888-2014 Phase 2 B

Date : 11 septembre 2018

HEURE	REMARQUES
ACEFO	Me Steve Cadrin
AQCIE-CIFQ	M. Jocelyn B. Allard, en remplacement de Me Pierre Pelletier
EBM	Me Nicolas Dubé
FCEI	Me Steve Cadrin
HQD	Me Simon Turmel
HQP	Me Stéphanie Assouline
NEMC	Me André Turmel
SÉ-AQLPA	Me Dominique Neuman
UC	Me Hélène Sicard
Régie	Me Lise Duquette
	Mme Esther Falardeau
	M. François Émond
9 h	Début de la rencontre préparatoire
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 04	<p>Remarques préliminaires de Me Lise Duquette sur le déroulement de la rencontre préparatoire. Elle précise que la rencontre d'aujourd'hui portera sur la définition de la catégorie d'investissement « Maintien et amélioration de la qualité de service » pour la catégorie « Maintien des actifs ». Elle demande aux participants de bien mentionner la catégorie « Maintien et amélioration » ou « Amélioration », mais pas seulement « Maintien ».</p> <p>Me Duquette mentionne enfin que parfois elle parle de Pérennité et qu'il ne s'agit pas d'une 5^e catégorie mais bien de la catégorie « Maintien des actifs ». Me Duquette rappelle que la Régie cherche à cerner avec précision les enjeux associés aux définitions de chacune des catégories d'investissement.</p> <p>Me Duquette invite Me Éric Dunberry, pour HQT, à faire ses représentations</p>
9 h 05	<p>Représentations d'HQT (le Transporteur) par Me Éric Dunberry. Me Dunberry précise qu'il s'agit de circonscrire les enjeux associés aux volets de la Phase 2B, qui portent sur la définition de la catégorie d'investissement « Maintien et amélioration » et sur les répercussions potentielles d'une modification de cette définition sur les autres catégories d'investissement.</p> <p>Me Dunberry commence ses représentations par deux commentaires introductifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Régie a déjà livré ses constats et conclusions sur des sujets reliés aux catégories d'investissement et au terme de débats. Il cite les paragraphes 689 et

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3888-2014 Phase 2 B

Date : 11 septembre 2018

HEURE	REMARQUES
	<p>691, 618, 623, 692, 620, 684, 690 et 691 (dans l'ordre de citation) de la décision D-2015-209 de la Régie. Il mentionne qu'il serait inopportun que le présent forum serve à remettre en cause des sujets et questions ayant été débattus très récemment;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Transporteur a déjà préparé sa preuve et fait connaître ses positions sur la catégorie « Maintien et amélioration ». Seule une décision de la présente formation ayant pour effet d'élargir significativement le cadre de ce sujet en phase 2B serait susceptible d'entraîner un complément de preuve de la part du Transporteur. <p>Il revient sur les sujets à l'ordre du jour aujourd'hui, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur la réserve de capacité associée à la catégorie « Maintien et amélioration », le Transporteur cite la décision D-2018-055, par. 25, et explique qu'une détermination des coûts par bénéficiaire dans le temps serait inopportune et irréalisable (HQT-9, doc 1); ➤ Sur l'inclusion des pertes dans la catégorie « Maintien et amélioration », le Transporteur s'interroge sur l'utilité pratique de ce sujet; ➤ Sur l'opportunité de reconsidérer les catégories d'investissement existantes et leur définition, compte tenu de l'évolution du contexte d'affaires et de l'évolution des pratiques du Transporteur (à titre d'exemples, le déplacement de charge, la planification intégrée et la recherche de projets optimaux) : Un élargissement du débat à ces autres catégories ne devrait pas être autorisé dans le cadre de la phase 2B. Sur l'opportunité d'inclure les définitions des catégories d'investissement dans la section 1 du texte des Tarifs et conditions des services de transport d'électricité d'Hydro-Québec, la position du Transporteur n'est pas arrêtée, mais il tend à conclure qu'une modification aux Tarifs et conditions n'est pas justifiée; ➤ Sur le contenu de la preuve du Transporteur et sa date de dépôt, la preuve du Transporteur est tributaire des enjeux que la Régie retiendra. Il entend bien déposer sa preuve au premier trimestre 2019 et pourra confirmer les délais dès que la décision de la Régie sur les sujets soulevés aujourd'hui sera rendue.
9 h 31	Fin des représentations d'HQT
9 h 31	Questions de Me Duquette à Me Dunberry (sur la précision des catégories)
9 h 41	Fin des questions de Me Duquette à Me Dunberry
9 h 41	Représentations de l'ACEFO par Me Steve Cadrin. Avant de commencer, Me Cadrin précise qu'il s'attendait à une courte pause après les représentations d'HQT
9 h 42	L'audience est suspendue
9 h 55	Reprise de l'audience
9 h 55	Représentations de l'ACEFO par Me Cadrin. Me Cadrin fait part de ses préoccupations : Il réfère au dossier 3981-2016, pièce SÉ-AQLPA-0012, en page 11, où l'appariement pouvait poser problème et il mentionne sa compréhension du sujet. Il soulève certaines incohérences et mentionne que ça le préoccupe. Il demande une clarification des définitions, certains cas ne sont pas encore traités par le Transporteur face à la preuve de SÉ-AQLPA, d'autres cas semblent bien fonctionner et l'ACEFO se demande si on ne peut pas être meilleur et selon lui c'est ça la question fondamentale : Y-a-t-il place à amélioration des définitions ? Pour l'ACEFO, la preuve doit être permise pour éliminer les discussions et l'exercice nécessitera du temps

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3888-2014 Phase 2 B

Date : 11 septembre 2018

HEURE	REMARQUES
10 h	Fin des représentations de l'ACEFO par Me Cadrin
10 h	Représentations de l'AQCIE-CIFQ par M. Jocelyn B. Allard, en l'absence de Me Pierre Pelletier. Il invite la Régie à ne pas morceler l'approche du travail et c'est ici un bon dossier pour ce faire et c'est même approprié. Ça favorise le rééquilibrage des ressources plutôt que de reporter le travail à chaque dossier pour avoir le plus de prévisibilité possible. Sur le mandat assigné à l'expert, il demande à la Régie s'il s'agit de travailler avec un expert retenu par la Régie
10 h 04	Me Duquette précise que certains intervenants ont soulevé le sujet du possible recours à un expert et la Régie cherche à savoir sur quoi porterait l'expertise. À ce stade-ci, elle ne pense pas qu'elle recourrait à un expert
10 h 06	M. Allard propose de partager l'expertise entre plusieurs intervenants et la Régie
10 h 06	Fin des représentations de l'AQCIE-CIFQ par Me Pelletier
10 h 06	Représentations d'EBM par Me Nicolas Dubé <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur la définition de la catégorie d'investissement Maintien et amélioration : Pour EBM ce n'est pas très clair, et ne couvre pas tous les cas de figure. Il se demande que faire avec la capacité excédentaire, qui doit payer ? Il y aurait lieu de préciser cette catégorie pour tenir compte de ces cas de figure pour compléter le débat à ce sujet ; ➤ Sur l'inclusion des pertes de transport, EBM pense qu'il devrait être considéré dans la catégorie précédente ; ➤ Sur l'opportunité de reconsidérer les catégories d'investissement existantes et leur définition, il faudrait, selon EBM, élargir le débat et considérer les catégories d'investissements les unes par rapport aux autres ➤ Sur l'objet de l'expertise et le mandat assigné à l'expert : EBM confirme qu'elle n'aura pas recours à un expert
10 h 11	Questions de Me Duquette à Me Dubé
10 h 11	Fin des représentations d'EBM par Me Dubé
10 h 11	Mêmes représentations de la FCEI par Me Steve Cadrin que pour l'ACEFO
10 h 11	Fin des représentations de la FCEI par Me Cadrin
10 h 12	Pas de représentations d'HQD par Me Simon Turmel
10 h 12	Pas de représentations d'HQP par Me Stéphanie Assouline
10 h 12	Représentations de NEMC par Me André Turmel. Me Turmel commence par trois remarques préliminaires : <ol style="list-style-type: none"> 1. il rappelle l'article 48 de la <i>Loi sur la Régie de l'énergie</i> qui donne à la Régie des pouvoirs assez larges, notamment lorsqu'elle considère ne pas avoir reçu toutes les réponses dans les années précédentes. Il demande donc à la Régie de se questionner sur la clarté des textes. 2. Aussi, pour NEMC et probablement pour les autres clients, les deux principes fondateurs (neutralité tarifaire et causalité des coûts) doivent être le fer de lance

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3888-2014 Phase 2 B

Date : 11 septembre 2018

HEURE	REMARQUES
	<p>en phase 2 ici</p> <p>3. On n'a jamais vu autant de planification d'investissements d'HQT depuis plusieurs années et il est donc temps de régler les questionnements.</p> <p>Enfin,</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur la définition de la catégorie d'investissement « Maintien et amélioration » : Selon NEMC, les projets d'investissements pour la fiabilité ne devraient pas être planifiés pour procurer de la réserve de capacité, mais ultimement être assumés par l'ensemble des clients ➤ Sur l'inclusion des pertes de transport, NEMC pense que si on tient compte des pertes pour un type d'investissements, il faut en tenir compte pour les quatre types d'investissements. Cette question mérite d'être discutée ➤ Sur l'opportunité de reconsidérer les catégories d'investissement existantes et leur définition, NEMC souhaite travailler sur les définitions dans un premier temps et on pourra alors se demander s'il est nécessaire de redéployer des catégories ➤ Sur la preuve, le Transporteur dit qu'elle est déposée mais ça n'empêche pas la Régie de demander une preuve complémentaire pour que le débat puisse être cohérent ➤ Sur l'objet de l'expertise et le mandat assigné à l'expert : Pour NEMC il est tôt de préciser le mandat de l'expert (NEMC pense qu'elle va embaucher un expert.
10 h 28	Me Duquette précise qu'avoir un expert va avoir des impacts sur le calendrier puisqu'un expert chez les intervenants va susciter un expert chez le Transport et elle rappelle les préoccupations de la Régie concernant le sujet sur lequel portera le mandat de son expert
10 h 29	Dans ce cas Me Turmel demande s'il peut déposer dans 48 h ce à quoi ressemblerait le mandat de l'expert
10 h 29	Me Duquette acquiesce
10 h 29	Me Turmel précise donc que d'ici demain fin de journée il définira le mandat potentiel non final de l'expert, au vu et au su de ce qu'on connaît maintenant
10 h 30	Fin des représentations de la NEMC par Me Turmel
10 h 30	Questions de Me Duquette à Me Turmel (Précision sur la fiabilité du réseau, inclusion dans les définitions la réserve de capacité)
10 h 37	Fin des questions de Me Duquette à Me Turmel
10 h 37	<p>Représentations de SÉ-AQLPA par Me Dominique Neuman</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur la définition de la catégorie d'investissement « Maintien et amélioration » : Selon SÉ-AQLPA, les critères de conception des investissements visent à s'assurer qu'ils soient suffisants pour couvrir des pertes sur le réseau et la réserve de capacité. Ils sont donc inclus dans la conception de l'investissement lui-même. Mais quand on construit un actif plus grand, il n'est pas d'accord avec les propos tenus par NEMC ➤ Sur le contenu de la preuve du Transporteur : La Régie devrait inviter ce dernier à déposer une preuve contenant les points soulevés aujourd'hui ➤ Sur l'objet de l'expertise et le mandat assigné à l'expert : SÉ-AQLPA ne prévoit pas d'expert pour sa part

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3888-2014 Phase 2 B

Date : 11 septembre 2018

HEURE	REMARQUES
10 h 49	Fin des représentations de SÉ-AQLPA par Me Neuman
10 h 49	Représentations de l'UC par Me Hélène Sicard <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur la définition de la catégorie d'investissement « Maintien et amélioration » : Pour UC, Oui il est important de regarder les catégories. Il sera plus facile de constater s'il y a eu une juste application des définitions ➤ Sur la réserve de capacité, UC suggère de le traiter de la même façon qu'une perte, selon les différentes catégories ➤ Sur la preuve du Transporteur et sa date de dépôt, UC demande à la Régie de demander à HQT une preuve supplémentaire ➤ Sur l'objet de l'expertise et le mandat assigné à l'expert : UC met en garde l'expert, s'il y a lieu, sur le langage ici au Québec en termes de régulation et lui demande donc de déposer son rapport d'expertise assez tôt
10 h 57	Fin des représentations de l'UC par Me Sicard
10 h 57	Questions de Me Duquette à Me Sicard (sur la séance de travail, après le trimestre 2019 ?)
10 h 57	Me Sicard suggère peut-être une rencontre technique puisque la position de SÉ-AQLPA a avancé semble-t-il
11 h	Fin des questions de Me Duquette à Me Sicard
11 h	L'audience est suspendue
11 h 14	Reprise de l'audience
11 h 14	Réplique de Me Dunberry
11 h 41	Fin de la réplique d'HQT par Me Dunberry
11 h 41	Questions de Mme Falardeau à Me Dunberry
11 h 53	Fin des questions de Mme Falardeau à Me Dunberry
11 h 53	Commentaires de Me Duquette
11 h 55	Commentaires de Me Dunberry en réponse aux commentaires de Me Duquette
11 h 55	Commentaires de Me Neuman
11 h 59	Fin des commentaires
11 h 59	Remerciements. Fin de la rencontre préparatoire. La Régie rendra dans les meilleurs délais une décision en tenant compte des points de vue exprimés aujourd'hui
	, greffière-audicière

**PROTOCOLE D'OUVERTURE
RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 11 SEPTEMBRE 2018**

DOSSIER : R-3888-2014 Phase 2 B

Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Lise Duquette (Présidente de la formation), M^{me} Esther Falardeau et M. François Émond**

Le procureur de la Régie est : **M^e Jean-François Ouimette**

La **demanderesse** est :

HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT (HQT)

Représentée par M^e Éric Dunberry et M^e Marie-Christine Hivon

Les **intervenants** sont :

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS (ACEFO)

Représentée par M^e Steve Cadrin

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITE ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIÉ-CIFQ)

Représentée par M. Jocelyn B. Allard, en remplacement de M^e Pierre Pelletier

ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (EBM)

Représentée par M^e Nicolas Dubé

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)

Représentée par M^e Steve Cadrin

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)

Représentée par M^e Simon Turmel

HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION (HQP)

Représentée par M^e Stéphanie Assouline

NALCOR ENERGY MARKETING CORPORATION (NEMC)

Représentée par M^e André Turmel

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)

représenté par M^e Dominique Neuman

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)

Représentée par M^e Hélène Sicard

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de la rencontre préparatoire. Merci.

Début : 9 h

Fin : 11 h 59